

PRÉFET DE L'EURE

Direction départementale des territoires et de la mer

Service économie agricole, territoires ruraux

Unité structures, installations et gestion des exploitations agricoles Dossier suivi par : Marie-Cécile HEBRANT

Tél.: 02.32.29.60.19 Fax: 02 32 29 60 69

Mél: ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr

Notre référence : KP/MCH

Evreux, le 1 2 MAR - 2015

EARL DU MEANDRE Monsieur COLLAS Philippe

40 RUE SAINT FIACRE 27940 AUBEVOYE

Objet : avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur.

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 263ha 57a situés sur les communes de (27) AUBEVOYE, BERNIERES SUR SEINE, TOSNY, VENABLES et VILLERS SUR LE ROULE, pour la création de l'EARL DU MEANDRE

J'accuse réception de votre demande d'autorisation d'exploiter le : 30 JANVIER 2015

La date d'enregistrement constitue le départ du délai de quatre mois pour statuer sur votre demande, délai susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-6 du code rural. Si une décision ne vous a pas été notifiée dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.

J'appelle votre attention sur le fait que si votre demande est consécutive à une publicité déjà réalisée ou si elle est concurrente à une autre demande déjà présentée, vous devez <u>impérativement</u> le signaler en indiquant les références du dossier ou de la publicité.

Si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé des éventuelles candidatures déposées en concurrence. Vous pouvez présenter des observations écrites relatives à votre demande qui seront restituées lors de la commission départementale d'orientation de l'agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures, installations et gestion des exploitations agricales,

Karine POUZOULET